

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CGC STUDIO

## OBJET

**Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux stages/weekends Bien-Etre proposés par CGC studio (L'ORGANISATEUR). Le stage est disponible via le site suivant :**  
<https://www.cgc-studio.com/reservation-we-bien-etre-yoga-detox-17-20-mai-2024/>

Le fait de réserver un stage CGC studio implique l'adhésion entière et sans réserve du STAGIAIRE (client s'étant inscrit au stage) aux présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le STAGIAIRE ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de L'ORGANISATEUR du stage, prévaloir sur les présentes CGV.

Le STAGIAIRE s'engage au respect des présentes CGV et reconnaît également que, préalablement à toute réservation, il a bénéficié d'informations suffisantes de la part de L'ORGANISATEUR, pour lui permettre de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

## 1 – LE STAGE ET SES PRESTATIONS

Un stage comprend deux parties et forfaits distincts : l'enseignement/animation et l'hébergement.

Le forfait « enseignement/animation » comporte des activités / prestations prévues au programme et des activités / prestations optionnelles au programme et non comprises dans le forfait payé.

L'ORGANISATEUR s'engage à effectuer les prestations prévues au programme, dans la mesure de ses moyens, mais le STAGIAIRE est libre de ne pas les suivre. Dans un tel cas, toute activité prévue dans le programme et non effectuée par le STAGIAIRE, pour des raisons personnelles, médicales ou autres inhérentes au STAGIAIRE, ne pourront faire l'objet d'indemnité ou d'un geste commercial.

Les prestations optionnelles (les massages manuels) ne font pas partie du programme et du forfait d'enseignement/animation réglé. Elles peuvent être proposées par L'ORGANISATEUR, à la demande du STAGIAIRE, si et seulement si les conditions sont réunies pour pouvoir les assurer (à savoir la disponibilité du praticien ou tout autre condition pouvant remettre en cause leur exécution). Si ce n'est pas le cas, L'ORGANISATEUR se réserve le droit d'annuler ces prestations sans que le STAGIAIRE puisse opposer une quelconque réclamation ou indemnité. Ces prestations optionnelles sont à régler sur place lors leur exécution.

Le programme comporte également des prestations de restauration. Les 6 repas prévus pour un stage de 4 jours et 3 nuits sont végétariens. Ils sont préparés sur place à partir de produits frais sous forme de buffet, servis midi et soir conformément aux horaires mentionnés dans le programme. Des tisanes et petits gâteaux secs detox seront proposés en journée et notamment le matin, en guise de petit déjeuner.

Tout repas non consommé par le STAGIAIRE (pour des raisons personnelles, médicales ou autres, inhérentes au STAGIAIRE) ne pourra faire l'objet d'indemnité ou de geste commercial.

**La pratique yogique :** L'ORGANISATEUR attire l'attention du STAGIAIRE sur la nécessité de s'enquérir, avant la commande du stage, de son aptitude à pratiquer le yoga en prenant toutes les précautions que son état de santé impose, de sorte que la responsabilité de L'ORGANISATEUR ne puisse pas être engagée, en cas d'incident ou d'accident.

## 2 – MODALITES DE RÉSERVATION DU STAGE

La vente de stages CGC studio n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance ;

Par conséquent, toute réservation d'un stage réalisée via le site : <https://www.cgc-studio.com/reservation-we-bien-etre-yoga-detox-17-20-mai-2024/> est définitive pour le STAGIAIRE. Cependant, l'inscription au stage n'est effective et n'engage L'ORGANISATEUR qu'après le paiement des arrhes et la confirmation de la disponibilité des chambres souhaitées et réservées via le site. Cette confirmation de disponibilité est adressée au STAGIAIRE par email, aussitôt que possible après la demande de réservation, afin de valider celle-ci.

### 3 - LE PRIX

Les prix mentionnés par L'ORGANISATEUR sont indicatifs et s'entendent toutes taxes comprises. Le prix affiché pour un stage comprend à la fois l'enseignement/animation et l'hébergement mais ne comprend pas le transport et une quelconque « assurance annulation ». Si le STAGIAIRE souhaite se prémunir de circonstances imprévisibles (telles qu'un accident, une maladie, un problème de transport...) pouvant occasionner une annulation, il est donc de sa responsabilité de se couvrir avec une assurance adéquate. Dans tous les cas, L'ORGANISATEUR ne pourra pas être tenu pour responsable si de telles circonstances survenaient.

Aucune assurance ou assistance rapatriement n'est incluse dans le tarif du stage vendu. En cas d'annulation du stage par le STAGIAIRE, celui-ci ne peut alors prétendre à un quelconque dédommagement de la part de L'ORGANISATEUR.

### 4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué en une fois (à la réservation) ou en deux fois.

Si le STAGIAIRE décide de régler en deux fois, il doit s'acquitter des arrhes de réservation pour un montant de 250 € à verser au moment de la réservation. Le solde, à déterminer selon la formule choisie (choix du type de chambre et de tarif Early Bird ou standard) est à régler 30 jours au plus tard avant le début du stage.

Le non-paiement du solde à l'échéance autorisera L'ORGANISATEUR à considérer l'inscription au stage comme annulée du fait du STAGIAIRE.

L'annulation par le STAGIAIRE ne sera possible que dans les conditions d'annulation mentionnées dans l'article 5 ci-après. Dans ce cas, les arrhes versées ne seront acquises par L'ORGANISATEUR et en aucun cas remboursables.

L'inscription au stage n'est définitive qu'après le paiement du solde ,30 jours au plus tard avant le début de celui-ci.

Pour régler le stage en ligne, L'ORGANISATEUR met à disposition la passerelle de paiement LYDIA qui propose au STAGIAIRE trois moyens de règlement différents, au choix :

- soit le virement bancaire en envoyant un virement à l'IBAN de L'ORGANISATEUR spécifié sur la passerelle de paiement (transaction n'occasionnant sans aucun frais de la part de Lydia),
- soit via l'appli Lydia, téléchargeable gratuitement par le STAGIAIRE (transaction n'occasionnant sans aucun frais de la part de Lydia),
- soit par Carte Bancaire (moyennant une commission Lydia de 2,5 % à la charge du STAGIAIRE).

### 5 - MODALITÉS D'ANNULATION PAR LE STAGIAIRE

Le STAGIAIRE peut à tout moment annuler sa réservation avant le séjour. Il devra notifier cette annulation par mail à l'adresse suivante : [contact@cgc-studio.com](mailto:contact@cgc-studio.com). Si le client annule sa réservation ou s'il ne participe pas au séjour, L'ORGANISATEUR pourra exiger un dédommagement pour les démarches entreprises et pour les frais engagés. Dans tous les cas, cette annulation est soumise à l'accord de L'ORGANISATEUR.

**5.1 Si l'annulation du STAGIAIRE intervient avant le paiement du solde**, les arrhes versées seront conservées, dans tous les cas, par L'ORGANISATEUR à titre de dédommagement.

**5.2 Si l'annulation du STAGIAIRE intervient après le paiement du solde**

Le STAGIAIRE qui annule un stage ne pourra prétendre au remboursement des arrhes versées au titre de la réservation. En outre, il se verra imputé des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

**Frais d'annulation en % du montant du solde payé (hors arrhes) :**

- 30 jours minimum avant le début du stage, 40 % du montant du solde seront conservés par L'ORGANISATEUR
- de 29 à 20 jours avant le début du stage, 60% du montant du solde seront conservés par L'ORGANISATEUR

- de 19 à 7 jours avant le début du stage, 80% du montant du solde seront conservés par L'ORGANISATEUR
- moins de 7 jours avant le début du stage, le montant total du solde sera dû et conservé dans sa totalité par L'ORGANISATEUR

L'annulation du STAGIAIRE pour raison de maladie (grippe, covid...) avant le séjour ne constitue pas un cas de force majeure (cf. article 1218 du code civil). Ainsi, le STAGIAIRE ne pourra pas prétendre à un remboursement ou à un quelconque dédommagement. L'ORGANISATEUR invite donc le STAGIAIRE à se rapprocher d'une assurance pour connaître les modalités de remboursement en cas de maladie.

## **6 - MODALITÉS D'ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR**

L'ORGANISATEUR peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si :

- le nombre minimum de participants stagiaires n'est pas atteint,
- en cas d'événements imprévisibles ou de force majeure.

Les prestations proposées dans le cadre du stage sont soumises à un nombre minimum de 6 participants stagiaires. Si ce nombre minimum n'est pas atteint après la réservation du STAGIAIRE, sa demande de réservation restera en option jusqu'au moment où le nombre minimal requis sera atteint, au plus tard 21 jours avant le début du stage.

En cas de non atteinte du nombre minimum de participants stagiaires, comme en cas d'indisponibilité de tout ou partie des prestations réservées, le STAGIAIRE en sera immédiatement informé et sa demande de réservation sera considérée comme caduque. Dans ce cas, L'ORGANISATEUR proposera, dans la mesure du possible, un report du stage sur une nouvelle date que le STAGIAIRE sera libre d'accepter ou pas. En cas de refus, L'ORGANISATEUR remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvrira droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

## **7 - CONVOCATION DES PARTICIPANTS STAGIAIRES**

Une convocation pdf est adressée au STAGIAIRE par email au plus tard dans les 48 heures qui précèdent le début du stage (excepté dans le cas d'une réservation de dernière minute ou de circonstances exceptionnelles).

## **8 - CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure rendant impossible l'exécution du stage, L'ORGANISATEUR préviendra le STAGIAIRE par email. Le contrat sera alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

## **9 – RECLAMATIONS OU LITIGES**

Toute réclamation concernant les conditions du stage doit être faite sans délai, sur place et par écrit, auprès de L'ORGANISATEUR à l'adresse email [contact@cgc-studio.com](mailto:contact@cgc-studio.com) pour traitement immédiat. En cas de litige, seuls les tribunaux du ressort du siège social de L'ORGANISATEUR sont compétents.

**CGC studio**

CGV - 26/02/2024